

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

> Unité départementale de l'Isère Pôle risques technologiques Unité SEVESO plateformes

GRENOBLE, le 17 novembre 2020

N. Ref: 2020 - Is 255 RT

Affaire suivie par : Fabien MINISCLOUX

Tél.: 04 76 69 34 48

Courriel: fabien.miniscloux@developpement-durable.gouv.fr

OBJET: Visite d'inspection du 7 octobre 2020 – Contrôle sur les produits chimiques (Reach, biocides)

PJ: Rapport de l'inspection des installations classées

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées a réalisé le 7 octobre 2020 une visite d'inspection de votre établissement situé sur la commune de Salaise-sur-Sanne.

En application des articles L.171-6 et L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe une copie du rapport que je transmets à Monsieur le préfet du département de l'Isère.

Cette visite d'inspection a mis en exergue les non-conformités détaillées dans le rapport joint. Elle a été également l'occasion de formuler des observations.

Les constats formulés par l'inspection portent sur l'application des réglementations Reach et biocides et sur le contenu des fiches de données de sécurité examinées.

Monsieur le directeur Société THOR 325 rue des Balmes 38150 SALAISE-SUR-SANNE Je vous saurai gré de bien vouloir me tenir informé, dans un délai maximum de 1 mois, des suites que vous donnerez à cette visite d'inspection en fournissant un plan d'actions visant à remédier aux non-conformités constatées et à répondre aux observations formulées. Ce plan d'actions devra respecter les délais mentionnés dans le rapport ci-joint.

Sauf réserve de votre part motivée sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L.125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'environnement